

Les espèces en péril du parc national Kootenay

Renseignements essentiels aux
entreprises et aux entrepreneurs



Hirondelle rustique

Loi sur les espèces en péril

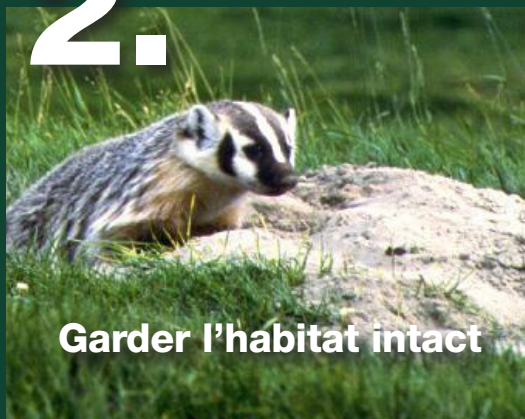
La *Loi sur les espèces en péril* du Canada vous oblige à protéger les espèces disparues, en voie de disparition ou menacées. Il est illégal de nuire à une espèce en péril ou à son habitat. Si vous détenez un permis d'exploitation pour exercer vos activités dans le parc, voici vos responsabilités :

1.



**Savoir quelles espèces
sont en péril**

2.



Garder l'habitat intact

3.



**Protéger les espèces
en péril**

**Pas certain?
Appelez-nous.**

Composez le 403-762-1470 si vous avez des questions au sujet de vos obligations. Parcs Canada collaborera avec vous pour assurer la protection des espèces et de leur habitat.

Also available in English



Petite chauve-souris brune



Pic de Lewis



Pin à écorce blanche

Agissez de façon responsable en appuyant la protection des espèces en péril :

1. Sachez quelles espèces sont en péril

Vous devez savoir quelles espèces de votre région sont inscrites à la *Loi* et comprendre vos obligations à cet égard.

2. Gardez l'habitat intact

Vous devez éviter de perturber ou de détruire nids, tanières, terriers, lieux d'hibernation et autres résidences. Cette protection s'étend à **tout l'habitat** nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce en péril.

3. Protégez les espèces en péril

Il ne faut jamais tuer, déranger, harceler, capturer ou enlever une espèce en péril, ou encore en posséder, en collectionner, en acheter, en vendre ou en échanger un spécimen complet ou partiel.

Voici les espèces menacées ou en voie de disparition dans le parc national Kootenay en date du 1^{er} juillet 2024 :

- Blaireau d'Amérique
- Hirondelle rustique
- Hirondelle de rivage
- Martinet sombre
- Pic de Lewis
- Petite chauve-souris brune
- Pin à écorce blanche



Source de la photo : Richard Klafki

Blaireau d'Amérique

Hirondelle rustique et hirondelle de rivage

Hirondelle rustique



L'hirondelle rustique est un oiseau chanteur de taille moyenne. Elle a la queue fourchue, le dos et les ailes bleu foncé, la gorge et le front marron et le ventre fauve.



Cet oiseau est présent dans le parc de la fin du printemps à l'automne. Il est souvent observé en milieu ouvert ou près de plans d'eau, où il cherche sa principale source de nourriture, les insectes volants.



L'hirondelle rustique est une espèce menacée

Les populations d'hirondelles rustiques au Canada ont diminué de près de 80 % depuis les années 1980. En 2017, l'hirondelle rustique a été désignée espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada.

L'hirondelle rustique préfère nicher à l'intérieur et autour de structures artificielles. Elle fixe son nid en forme de coupe sur des surfaces verticales pourvues d'un appui ou sous une saillie.

Hirondelle de rivage



Hirondelle de rivage est un petit oiseau chanteur. Elle a une bande brune sur la poitrine, les ailes et le dos bruns et le ventre blanc.



Cet oiseau est présent dans le parc de la fin du printemps à l'automne. Il reste près de son nid et évite les forêts denses au profit de milieux dégagés, où il chasse des insectes.



L'hirondelle de rivage est une espèce menacée

Partout au Canada, l'effectif des populations a diminué de plus de 95 % depuis les années 1970. En 2017, cet oiseau a été inscrit comme espèce menacée à la *Loi sur les espèces en péril*.

L'hirondelle de rivage creuse son nid avec son bec et ses pattes dans les hauts talus de rivières, de routes, de gravières ou de sablières. Les colonies font d'une dizaine à plusieurs milliers de familles.

Les hirondelles ont besoin de notre aide!



Pour protéger et rétablir ces espèces menacées, Parcs Canada et le public peuvent protéger les nids et consigner l'activité et le succès de nidification.

L'hirondelle rustique retourne souvent au même nid d'une année à l'autre. Cette pratique conserve de l'énergie et facilite la nidification, ce qui contribue à l'essor de la population. En surveillant les lieux et l'activité de nidification et en dénombrant les oisillons qui prennent leur envol, nous comprenons mieux les facteurs qui contribuent au déclin des populations dans le parc et ailleurs au Canada.

L'hirondelle de rivage se sert de nids naturels et artificiels, par exemple des sablières et des gravières. Elle retourne nicher au même endroit chaque année.

Source de la photo : Les silhouettes d'oiseaux proviennent du projet All About Birds du Cornell Lab of Ornithology.

L'hirondelle rustique, l'hirondelle de rivage et leurs nids sont protégés par la loi

- Dans le parc, ces deux espèces et leurs nids sont protégés par la *Loi sur les parcs nationaux*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants* et la *Loi sur les espèces en péril*.
- Il est illégal de déranger des hirondelles ou leurs nids, vides ou occupés. Les contrevenants sont passibles d'accusations, d'une comparution en cour et d'amendes allant jusqu'à 25 000 \$.
- Pour signaler des hirondelles nicheuses ou un nid posant un risque pour la santé ou la sécurité humaines, faites le 403-762-1470 afin de parler à la Conservation des ressources de Parcs Canada.
- Si vous êtes témoin de la perturbation d'une hirondelle ou de son nid, notez vos observations et appelez le Service de répartition au 403-762-1470 (de jour comme de nuit).

Hirondelle rustique



Protéger les chauves-souris et les humains

Pourquoi se soucier des chauves-souris?



Les chauves-souris contribuent à des écosystèmes sains : elles mangent chaque nuit la moitié de leur poids en insectes!



Elles sont sujettes au syndrome du museau blanc, une maladie fongique qui peut tuer de 90 à 100 % des individus d'une même colonie en hibernation. La maladie a déjà décimé les populations de chauves-souris de l'Est du Canada.



Le parc sert d'habitat à 8 des 19 espèces de chauves-souris du pays. L'une d'elles, la petite chauve-souris brune, est en voie de disparition et très vulnérable au syndrome du museau blanc.



Les chauves-souris du parc sont protégées par la *Loi sur les parcs nationaux*. La petite chauve-souris brune est aussi protégée par la *Loi sur les espèces en péril*.



À l'intérieur et autour des bâtiments

Les chauves-souris se reposent souvent dans des greniers ou d'autres recoins de bâtiments.

Voici des signes de leur présence dans un bâtiment : accumulation de guano (excréments solides, bruns-noirs et contenant des ailes d'insectes), bruit émanant d'entre les murs et envolées au crépuscule et à l'aube.

Les chauves-souris au repos restent souvent au même endroit pendant quelques jours. Certains dortoirs, comme ceux qui abritent des femelles et des petits, comptent plus d'individus qui restent stationnaires pendant une période prolongée.

Si vous découvrez une chauve-souris morte ou vivante par terre ou dans un bâtiment

- Évitez de la toucher ou de la manipuler.
- Faites le 403-762-1470 pour parler à la Conservation des ressources de Parcs Canada.
- Ne faites rien qui puisse nuire à la chauve-souris ou au dortoir.
- Si possible, isolez l'animal dans une pièce en fermant les portes et les fenêtres.
- Tenez humains et animaux à l'écart.





Si vous entreprenez un projet de rénovation ou de construction

Restez à l'affût de la présence de chauves-souris. Si vous trouvez des spécimens morts ou vivants ou des traces de leur présence, cessez vos travaux et composez le 403-762-1470. La Conservation des ressources de Parcs Canada vous indiquera les mesures à prendre.

Les contacts physiques avec des chauves-souris sont très risqués pour la santé

- La rage a déjà été détectée chez des chauves-souris dans les parcs nationaux des montagnes.
- La rage est une maladie virale rare mais grave qui peut infecter les humains et les animaux de compagnie.
- Elle peut se transmettre à la suite d'une morsure ou d'une égratignure par une chauve-souris infectée. Elle est aussi transmissible par contact direct de matière infectée (p. ex. salive) avec les yeux, le nez, la bouche ou une plaie.
- En cas de morsure ou d'égratignure par une chauve-souris, lavez bien la plaie au savon et à l'eau et obtenez **tout de suite** des soins médicaux. **N'attendez pas**. La rage est presque toujours mortelle après l'apparition de symptômes.
- Demandez **immédiatement** des conseils médicaux si vous pensez avoir été en contact direct avec une chauve-souris, même sans morsure ou égratignure (p. ex. présence d'une chauve-souris dans la maison pendant votre sommeil).
- Si un animal de compagnie entre en contact avec une chauve-souris morte ou vivante, appelez un vétérinaire sans délai.



Source de la photo : Hugh Broders

Syndrome du museau blanc



Toutes les chauves-souris du parc national Kootenay sont protégées

- Il est illégal de nuire à une chauve-souris ou à son dortoir, dehors ou dans un bâtiment.
- Les contrevenants sont passibles d'accusations, d'une comparution en cour et d'amendes allant jusqu'à 25 000 \$.
- Une infraction commise dans l'exercice de tâches professionnelles pourrait avoir des impacts sur le permis d'exploitation.
- Si vous êtes témoin de la perturbation d'une chauve-souris ou d'un dortoir, notez vos observations et appelez le Service de répartition au 403-762-1470 (de jour comme de nuit).
- Certaines espèces de chauves-souris hibernent dans des cavernes naturelles. Il est illégal d'entrer dans une caverne du parc sans autorisation écrite du directeur.

Le martinet sombre dans le parc national Kootenay



Le martinet sombre a le plumage noir, un corps élancé et de longues ailes incurvées.



Cet oiseau est présent dans le parc de la fin du printemps à l'automne. Il vole seul ou forme de petites envolées près de canyons ou dans le ciel, où il chasse des insectes.



Il pond chaque année un seul œuf dans un nid de mousse situé dans de petites fissures ou sur des saillies de falaises ou de canyons, à proximité de chutes d'eau.



Les deux parents nourrissent l'oisillon jusqu'au premier envol, ce qui peut prendre jusqu'à 49 jours.



Source de la photo : Aaron Maizlish

Le martinet sombre est une espèce en voie de disparition au Canada

L'effectif des populations a diminué de plus de 50 % ces 40 dernières années. Les causes de ce déclin sont mal comprises, mais elles pourraient être associées à une réduction de l'abondance de leur principale source de nourriture, les insectes volants.

La population nord-américaine se trouve à 80 % au Canada, surtout en Colombie-Britannique. En 2019, le martinet a été inscrit comme espèce en voie de disparition à la *Loi sur les espèces en péril*.

Les martinets du canyon Marble ont besoin de notre aide



Le canyon Marble procure un habitat au martinet sombre au cœur du parc. Il compte le plus grand nombre de nids occupés dans les parcs nationaux des montagnes. Le martinet sombre niche chaque année au même endroit. Le personnel surveille les nids et le nombre d'oiseaux dans le canyon, car les populations sont en déclin.

Limitez les perturbations causées aux nids en toute saison afin de protéger et de rétablir cette espèce en péril. Dans le canyon, restez sur le sentier officiel et respectez la signalisation.

Les martinets sombres et leurs nids sont protégés par la loi

- Dans le parc, l'espèce et ses nids sont protégés par la *Loi sur les parcs nationaux*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les espèces en péril*.
- Il est illégal de perturber le martinet sombre et les nids occupés ou vides. Les contrevenants sont passibles d'accusations, d'une comparution en cour et d'amendes allant jusqu'à 25 000 \$.
- Pour signaler des martinets nicheurs, faites le 403-762-1470 afin de parler à la Conservation des ressources de Parcs Canada.
- Si vous êtes témoin de la perturbation d'un martinet sombre ou d'un nid, notez vos observations et appelez le Service de répartition au 403-762-1470, de jour comme de nuit.



Pin à écorce blanche

Espèce clé des écosystèmes d'altitude de l'Ouest de l'Amérique du Nord, le pin à écorce blanche est inscrit comme espèce en voie de disparition à la *Loi sur les espèces en péril*. Il connaît un grave déclin presque partout en raison de la rouille vésiculeuse, du dendroctone, de la modification du régime des feux et du changement climatique.



La rouille vésiculeuse du pin blanc est une maladie grave causée par un champignon issu d'Europe. Introduite en Amérique du Nord au début du XX^e siècle, elle ne cesse de se propager et est devenue la principale cause du déclin de la population de pins à écorce blanche.

La rouille infecte les arbres par les aiguilles, puis s'étend au tronc et fait mourir l'écorce et le phloème. **Moins de 1 % des pins** à écorce blanche sont résistants à cette maladie.

Perte d'habitat causée par la suppression du feu et le changement climatique

Autrefois, les forêts brûlaient souvent, mais les feux étaient peu intenses. Ils créaient des trouées ensoleillées propices à l'essor du pin à écorce blanche. Les pratiques d'extinction des feux de forêt ont changé la donne. Bien des forêts sont aujourd'hui denses et sombres – un piètre habitat pour le pin à écorce blanche – et alimentent des incendies dévastateurs.

Le changement climatique a diverses incidences sur les écosystèmes de montagne. Les agents naturels comme le feu, le dendroctone et la sécheresse gagnent en intensité. Les essences des faibles élévations migrent en altitude et font concurrence au pin à écorce blanche pour les ressources.



Un partenariat important

Le pin à écorce blanche et le cassenoix d'Amérique dépendent l'un de l'autre pour leur survie. Les cônes du pin à écorce blanche ne peuvent pas s'ouvrir d'eux-mêmes. Le cassenoix se sert de son long bec pointu pour ouvrir les gros cônes et en retirer les graines, qu'il cache à différents endroits en prévision de l'hiver. Un seul oiseau peut déposer chaque année des milliers de graines juste sous la surface du sol. Il en oublie environ la moitié, qui germent pour former des semis.

Où trouver des pins à écorce blanche?

Le pin à écorce blanche joue un rôle important dans les forêts de haute altitude des Rocheuses et de la chaîne Columbia. Il est présent dans les parcs nationaux Kootenay, Yoho, Jasper et Banff ainsi que dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke, des Glaciers et des Lacs-Waterton.



Identification

Pin à écorce blanche

Aiguilles

Les aiguilles poussent par grappes de cinq et font de 3 à 9 cm. Elles sont rigides, légèrement incurvées et de couleur vert-bleuâtre, et elles forment des touffes au bout des branches.

Cônes et graines

Les cônes font de 8 à 10 cm de longueur et de 6 à 10 cm de largeur, sont de forme ovale et forment un angle droit avec la branche. Ils sont fermés en permanence, et les graines sont dispersées par la faune, notamment le cassenoix d'Amérique.

Les grosses graines brun pâle n'ont pas d'aile.

Les cônes à pollen vont du rouge vif au rouge pourpré et poussent en juillet et en août.



Écorce

L'écorce des jeunes pins est mince, lisse et d'un blanc laiteux. À mesure que l'arbre vieillit, elle s'épaissit et forme des écailles brun foncé.

Hauteur

Les arbres matures peuvent atteindre 20 m.

Habitat



Pousse en zone subalpine. Prospère en milieu sec et bien drainé, dans des sols pauvres ou sur des talus, souvent sur des crêtes et des versants sud.



Que fait Parcs Canada pour venir en aide à cette espèce?

Du travail de protection et de rétablissement :

- Prélèvement de graines des arbres résistants à la rouille vésiculeuse.
- Culture et plantation de semis résistants.
- Réintroduction du feu dans les écosystèmes de montagne pour agrandir l'habitat.
- Surveillance de la propagation et des impacts de la rouille vésiculeuse.
- Surveillance de l'abondance annuelle des cônes.
- Contribution à la recherche sur l'espèce.
- Sensibilisation du public à l'importance du pin à écorce blanche.



Le blaireau d'Amérique dans le parc national Kootenay



Le blaireau d'Amérique porte des taches de couleur sur la face et une bande blanche qui s'étend du museau au dos pour s'estomper entre les omoplates.



Cet animal préfère les milieux non boisés et broussailleux. Il peut cependant étendre sa recherche de nourriture à la zone alpine, aux milieux humides ou à la lisière des forêts.



Le blaireau a besoin d'un sol qui se creuse facilement sans s'affaisser. Il utilise ses terriers et tanières pour se reposer, chasser, garder de la nourriture, mettre bas et élever ses petits.



Le blaireau d'Amérique est une espèce en voie de disparition au Canada

Ses principales menaces sont les collisions routières et la perte d'habitat. En 2018, il a été inscrit comme espèce en voie de disparition à la *Loi sur les espèces en péril*.

Le blaireau d'Amérique a besoin de notre aide!

Dans le parc national Kootenay, le blaireau d'Amérique est présent dans le camping Redstreak. Pour protéger cet animal en voie de disparition, il est important de le perturber le moins possible.



Voici les règles à suivre à l'intérieur et aux environs du camping Redstreak :

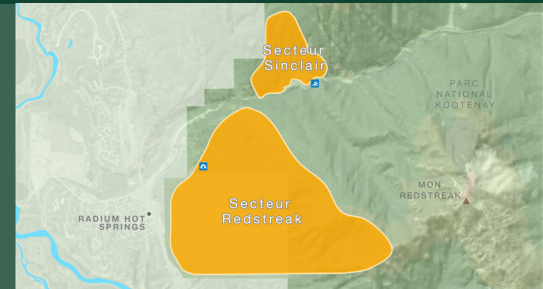
- Ralentissez et soyez vigilant au volant. La vitesse tue la faune.
- Tenez vos animaux de compagnie en laisse. C'est la loi.
- N'essayez JAMAIS de nourrir ou d'attirer un blaireau. Gardez vos espaces propres.
- Si vous voyez un blaireau, restez à au moins 30 m de distance. N'approchez JAMAIS l'animal ou sa tanière.

Le blaireau et ses tanières sont protégés par la loi

- Dans le parc national Kootenay, le blaireau d'Amérique et ses tanières sont protégés par la *Loi sur les parcs nationaux* et la *Loi sur les espèces en péril*.
- Il est illégal de déranger un blaireau ou une tanière vide ou occupée. Les contrevenants sont passibles d'accusations, d'une comparution en cour et d'amendes allant jusqu'à 25 000 \$.
- Pour signaler un blaireau dans une tanière, faites le 403-762-1470 afin de parler à la Conservation des ressources de Parcs Canada.
- Si vous êtes témoin de la perturbation d'un blaireau ou d'une tanière, notez vos observations et appelez le Service de répartition au 403-762-1470, de jour comme de nuit.

Espèces en péril dans la partie sud du parc national Kootenay

Parcs Canada rétablit et préserve les écosystèmes de forêt claire et de prairie à l'extrémité sud du parc. Les secteurs Sinclair et Redstreak procurent un habitat clé à des espèces en péril comme le blaireau d'Amérique et à de nombreuses espèces préoccupantes.



Espèces préoccupantes au Canada

Les espèces préoccupantes sont sensibles aux activités humaines et aux phénomènes naturels, sans toutefois être menacées ou en voie de disparition. La *Loi sur les espèces en péril* ne leur accorde pas la même protection qu'aux espèces menacées ou en voie de disparition.

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* protègent les espèces préoccupantes. **Il est important de les protéger et de les rétablir pour éviter qu'elles ne deviennent menacées ou en voie de disparition.**

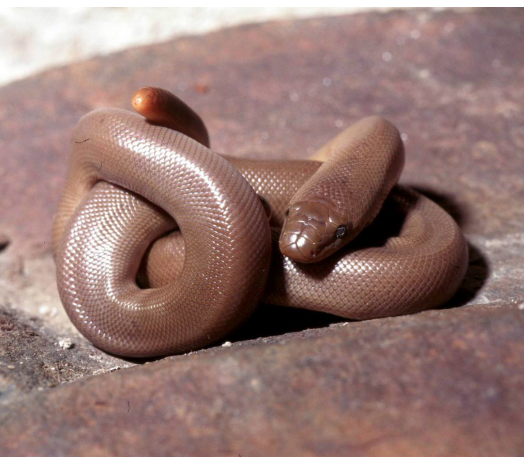
Projets nécessitant une évaluation environnementale

Si l'évaluation révèle des effets néfastes sur des espèces préoccupantes, vous devez prendre des mesures pour les atténuer.

Sans notre aide, les espèces préoccupantes pourraient devenir menacées ou en voie de disparition

- Il ne faut JAMAIS nourrir ou attirer un animal. Jetez vos déchets à la poubelle et rangez à l'intérieur les articles dégageant une odeur.
- Donnez de l'espace aux animaux. N'essayez JAMAIS de vous en approcher.
- Tenez vos animaux en laisse dans les parcs nationaux. C'est la loi.
- Ralentissez et soyez vigilant au volant. La vitesse tue la faune.

Les secteurs Sinclair et Redstreak procurent un habitat à de nombreuses espèces préoccupantes. En voici quelques exemples :



Boa caoutchouc du Nord

Ce serpent nocturne rare ressemble à un tube en caoutchouc. Il est menacé par la perte d'habitat et la mortalité sur les routes.



Engoulevent d'Amérique

As du camouflage, cet oiseau aime les milieux dégagés regorgeant d'insectes volants. La cause du déclin des populations est inconnue.



Petit-duc nain

Ce minuscule hibou porte des taches ressemblant à des flammes. Son habitat forestier est menacé par le dendroctone et la suppression du feu.



Gros-bec errant

Cet oiseau chanteur trapu se rencontre partout en Amérique du Nord. La cause du déclin marqué des populations demeure inconnue.



Grizzli

Le grizzli a besoin de beaucoup d'espace et de nourriture naturelle. Son habitat est morcelé par les villes, les routes, les voies ferrées et d'autres installations humaines. **L'espèce est victime de collisions mortelles sur la route 93 Sud.**



Moucherolle à côtés olive

Cet oiseau parcourt de longues distances pour gagner son territoire estival au Canada. Il est sujet aux menaces jalonnant sa voie migratoire.